

Le calendrier électoral Électeurs individuels

Dates	Nature de l'opération	CRPM
Établissement des listes électorales		
Avant le 01/07/2018	Affichage de l'avis annonçant la révision des listes électorales	R. 511-15
Avant le 15/09/2018	Envoi des demandes individuelles d'inscription sur les listes électorales à la commission départementale	R. 511-15
Avant le 01/10/2018	Préparation par la commission d'établissement des listes électorales de la liste provisoire	R. 511-17
Au plus tard le 02/10/2018	Date limite d'envoi aux maires, à la Préfecture et à la Chambre d'Agriculture de la liste provisoire par la CELE	R. 511-17
Jusqu'au 15/10/2018	Date limite d'affichage (mairie) de la liste provisoire	R. 511-18
Avant le 16/10/2018	Date limite pour inscription de toute personne intéressée sur la liste électorale ou d'une personne omise à la CELE	R. 511-20
Avant le 15/11/2018	Date limite pour la commission d'établissement des listes électorales de statuer sur les observations et réclamations	R. 511-21
2 jours suivants la décision de la CELE	Délai de notification par la CELE des décisions de demande de modification ou de refus d'inscription sur la liste électorale	R. 511-21
Avant le 25/11/2018	La commission d'établissement des listes électorales dresse les listes électorales définitives	R. 511-22
Avant le 30/11/2018	Date limite de dépôt de la liste définitive dans les mairies, Préfecture, Chambre d'Agriculture	R. 511-22
Dans les 5 jours	Saisine du tribunal d'instance en cas de réclamations	R. 511-23

	Candidatures	
45 jours francs à 12 h avant le 31/01/2019 soit le 17/12/2018 à 12 h 00	Dépôt des listes de candidats à la Préfecture	R. 511-33
41 jours avant la date de clôture du scrutin soit le 21/12/2018	Date limite de publication par le Préfet de l'état définitif des candidatures	R. 511-35
Entre le 2 et le 5 janvier 2019	Réunion de la COOE pour valider les professions de foi	
Avant le 7 janvier 2019	Réception en Préfecture des courriers individualisés édités par le prestataire en charge du vote électronique	
Avant le 9 janvier 2019	Date limite d'impression de la propagande électorale (professions de foi, bulletin de vote)	
10 / 11 janvier 2019	Date limite de livraison de la propagande électorale et des bulletins de vote par les candidats	
14 janvier 2019	Date de début des travaux de mise sous pli du matériel électoral	
10 jours avant la date de clôture du scrutin soit le 21 janvier 2019	Date limite d'envoi de la propagande et du matériel de vote par la COOE	R. 511-39

	Période du scrutin	
31/01/2019	Date de clôture du scrutin	R. 511-44
Le 6ème jour suivant la date de clôture du scrutin soit le 06/02/2019	Recensement et dépouillement des votes	R. 511-46
Au plus tard le 8ème jour suivant la date de clôture du scrutin soit le 08/02/19	Proclamation des résultats	R. 511-49
Dans les 5 jours suivant la proclamation des résultats	Recours contre les élections	R. 511-50

PREPARATION VOTE ELECTRONIQUE

Dates	Nature de l'opération	CRPM
Du dimanche 16 décembre au jeudi 20 décembre 2018	Import des listes électorales définitives dans la plateforme de vote électronique	
Du 21 décembre 2018 au 8 janvier 2019	Import de la liste des candidats et de la propagande dans la plateforme de vote électronique	
Entre le 8 et le 11 janvier 2019	Date de scellement des urnes électroniques par les COOE	
14 janvier 2019	Date de verrouillage de la plateforme de vote électronique par la Commission technique nationale	